

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant  
pour l'année scolaire 2001-2002, dérogation à diverses normes  
dans l'enseignement secondaire**

**A.Gt 02-12-2005**

**M.B. 18-01-2006**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'Enseignement secondaire de plein exercice modifié par les décrets des 5 août 1995, 2 avril 1996, 25 juillet 1996 et 17 juillet 1998;

Vu l'avis favorable du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire du 15 mars 2001;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 16 novembre 2005;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 2 décembre 2005;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Conformément à l'article 22, § 1<sup>er</sup>, alinéa 9 du décret précité portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, il est accordé dérogation aux dispositions des alinéas 5 et 6 du même article aux établissements d'enseignement suivants :

**Enseignement libre subventionné**

ETABLISSEMENTS
2107602538 INSTITUT SAINT-STANISLAS Avenue des Nerviens 131 1040 BRUXELLES
2107600558 INSTITUT SAINT-JOSEPH D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Rue Félix Hap 14 1040 BRUXELLES
2126400247 INSTITUT SAINT-LUC – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RUE d'Irlande 57 1060 BRUXELLES
2126403316 INSTITUT SAINT-JEAN – BAPTISTE DE LA SALLE Rue Moris 19 1060 BRUXELLES
5450721592 COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINT-HENRI (1 <sup>er</sup> DEGRE)
5450701994 COLLEGE SAINTE MARIE DOA Rue Léopold 61 7700 MOUSCRON
5740201860 INSTITUT DON BOSCO Boulevard Léopold 63 7500 TOURNAI



5740203147 COLLEGE NOTRE-DAME Rue es Augustins 30 7500 TOURNAI
6218816587 INSTITUT SAINT-JEAN BERCHMANS Rue des Wallons 59 4000 LIEGE
6218805206 INSTITUT DON BOSCO Rue des Wallons 59 4000 LIEGE
9232000734 COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE (2ème et 3ème Degrés) Rue du Collège 27 5060 TAMINES
9232001328 COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE Rue du Collège 27 5060 TAMINES

**Enseignement officiel subventionné.**

ETABLISSEMENTS	DEROGATIONS DEMANDEES
5537701690 LYCEE TECHNIQUE ET COMMERCIAL PROVINCIAL Rue de la Station 55 7060 SOIGNIES	Globalisation avec l'Athénée royal Bordet à Soignies. Dérogation accordée.
6214600948 ECOLE POLYTECHNIQUE HERSTAL	6214602433 IPES HERSTAL
9106500649 ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE D'AGRICULTURE DOMAINE DE ST QUENTIN 5590 CINEY	Globalisation du comptage avec l'AR à CINEY
1100300890 INSTITUT EMILE GRYSOY Avenue Emile Gryson 1, 1070 BRUXELLES	1100302375 INSTITUT REDOUTE-PEIFFER Avenue Emile Gryson 1 1070 BRUXELLES

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Bruxelles, le 2 décembre 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

